Image not found or type unknown

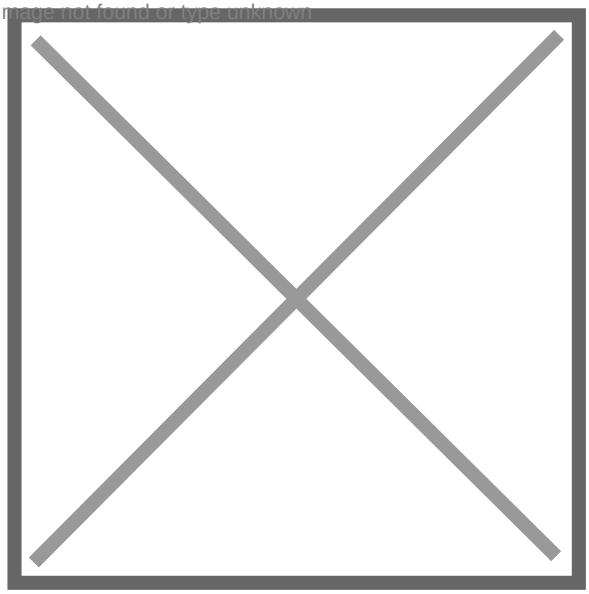

Dégradation de bien confié

Par **jet ski_old**, le **02/08/2007** à **20:18**

j'ai loué un jet ski (en France) pour lequel j'ai versé au préalable une caution de 1500 €.
J'ai endommagé ce jet ski, et le montant de la réparation (sur la base d'un devis que le loueur a fait établir par un réparateur) est supérieur au montant de la caution.

Suis je légalement obligé de payer le montant global de la réparation ou le loueur ne peut il que retenir ma caution?

Si je suis obligé de payer le montant total de la réparation, suis je obligé d'accepter le seul devis présenté par le loueur ou suis je en droit d'exiger plusieurs devis ?

Pour information, mon contrat d'assurance ne couvre pas ce type d' incident.

Vous remerciant de votre réponse

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés